

Préfecture de VAR ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 83



Contrôle sanitaire des **EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Edité le 12 mai 2025

MAIRIE DE DRAGUIGNAN HOTEL DE VILLE

83300 DRAGUIGNAN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses efffectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant : CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL DANS LES EDCH

DPVA DRAGUIGNAN

Type Code Nom Prélèvement 00292247

> 0039 DPVA DRAGUIGNAN

Unité de gestion Installation UDI 000231 ADDUC. DRAGUIGNAN CENTRE-LA CALADE

Point de surveillance S 0000003886 POINT EPCN DRAGUIGNAN CENTRE

Localisation exacte place de la paix, complexe saint Exupéry, wc gardie

Commune **DRAGUIGNAN**

Prélevé le : vendredi 02 mai 2025 à 12h02

par: YOHAN UGGERI

Type visite: DDEPCN

		_		_
Mesi	Ires	de	ter	rain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	21,6 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
рН	7,5 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	741 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,19 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,25 mg(Cl2)/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : EPCN Code SISE de l'analyse : 00291540 Référence laboratoire : LSE2505-11196

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	0,059 mg/L		2,00		1,00	
Nickel	<5 µg/L		20,00			
Plomb	<2 µg/L		10,00			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00292247)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres plomb, cuivre et nickel.

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA l'Ingénieur du Génie sanitaire, Christelle DE DONATO